



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le vendredi 8 août 2025

Sécheresse : Interdiction de la pêche dans les cours d'eau de première catégorie

Le département de la Creuse connaît actuellement une période de sécheresse exceptionnelle caractérisée par une situation hydrologique fortement dégradée.

Dans ces circonstances, les rivières du département voient leur débit fortement diminué. Cette baisse engendre de graves répercussions sur les milieux aquatiques et notamment la vie piscicole.

En conséquence, un arrêté d'interdiction temporaire de la pêche de toutes espèces (poissons, écrevisses...) et par tous moyens sur les cours d'eau de première catégorie du département, signé le 8 août 2025, vient prévenir l'aggravation des dommages au milieu naturel.

→ Lien vers l'arrêté (dont la définition des cours de première et deuxième catégorie) :
<https://www.creuse.gouv.fr/Publications/Les-Recueils-des-actes-administratifs/Annee-2025/Speciaux>

Ainsi, à compter du lundi 11 août 2025, la pêche est interdite sur l'ensemble des cours d'eau classés en première catégorie piscicole.

Par ailleurs, afin de minimiser les impacts, la préfecture de la Creuse demande aux habitants et visiteurs du département de faire preuve de modération dans leurs activités en bord de cours d'eau, en particulier lorsque l'eau ne s'écoule plus, notamment :

- éviter la baignade dans les trous d'eau subsistants,
- éviter de traverser ou marcher dans le lit du cours d'eau même asséché, etc.

Autant que possible, le public est invité à reporter ses activités vers les plans d'eau et les lacs les plus étendus restant significativement en eau (Vassivière, Lavaud-Gelade, les trois Lacs...), et vers les piscines municipales.

La pêche demeure autorisée sur l'ensemble des cours de deuxième catégorie piscicole et sur tous les plans d'eau ouverts à cette activité.

Contact presse - Cabinet de la Préfète

Gaëlle LIOPE, responsable communication
Portable : 07 88 41 64 38 - Tél service : 05 55 51 58 95
Courriel : gaelle.liope@creuse.gouv.fr - courriel service : pref-communication@creuse.gouv.fr
Bureau départemental de la communication interministérielle